

Longue marche vers la transparence

Sentant le vent du boulet rouge siffler dans les couloirs de la salle du Conseil, les banques ont convenu cette année de faire un effort supplémentaire en matière d'information.

A lire les rapports annuels de chacune des trois grandes banques de notre pays, cet effort a été diversement accompli. Personne ne mérite la note maximale pour les informations nouvelles apportées. En revanche, on peut remarquer que

— l'UBS et la SBS donnent non seulement le détail de leurs participations (bancaires ou non), mais indiquent en plus le pourcentage du capital-actions qui est entre leurs mains; rien de bien nouveau après la publication de la Commission des cartels sur la concentration bancaire;

— le Crédit Suisse précise le nombre de carnets et de comptes (744 158) ouverts par la clientèle épar-

gnante, ainsi que les montants déposés (7047 millions).

Il y a encore des gens qui confient leur argent au Crédit Suisse, après Texon comme avant.

A propos de cette gigantesque affaire, qui a connu récemment son épilogue judiciaire, il faut citer les quelques lignes que le 123^e Rapport de gestion lui consacre: «Selon le verdict prononcé le 3 juillet 1979 à l'issue de la procédure pénale intentée contre les cinq principaux accusés de l'affaire Texon, ils ont tous été reconnus coupables et condamnés à verser à notre banque les dommages-intérêts requis; peu après le début de cette année, les recours introduits par les condamnés devant la Cour cantonale de cassation ont été rejetés pour l'essentiel. Le jugement rendu par le Tribunal fédéral quant au paiement des intérêts dits négatifs a été, sur des points primordiaux, conforme à notre argumentation; par rapport à la décision initiale des autorités, il apporte des allègements notables aux clients Texon.»

Tout est bien.

L'accent de Zofingue

Pour la première fois, les plus grandes agences de publicité ont publié le montant de leur chiffre d'affaires, et non pas seulement le total des budgets administrés par chacune d'elles.

Le classement ne s'en trouve guère modifié au sein du peloton de tête, sauf en ce qui concerne la première place: Gisler & Gisler accentue son avance aux budgets (49.9 millions de francs) et au nombre de clients (68), tandis que Rudolf Farner a une encaisse supérieure (7.2 millions de francs au lieu de 6.9 pour G. & G.). Suivent en rangs serrés les autres grandes agences zurichoises; seules la GGK de Bâle et l'américaine McCann-Erikson implantée

à Genève et Zurich ne sont pas (entièrement) installées sur les bords de la Limmat.

Quant aux agences «romandes», elles doivent collaborer avec les suisses alémaniques si elles veulent dépasser la taille de l'artisanat local: CSWH Univas (22.3 millions de budgets) a des bureaux à Bienne et à Genève, et des «partenaires» à Zurich; le Bureau d'études publicitaires de Lausanne (env. 15.5 millions) appartient au même groupe que Rudolf Farner (lui-même proche de Nestlé); quant aux agences Trio Advertising de Lausanne et Edelta de Genève (environ 12 millions chacune), elles insistent lourdement sur leurs aptitudes pluri-lingues, qui doivent leur permettre de déborder le trop étroit marché de la Suisse francophone.

Et voilà pourquoi vos spots télévisés ont tous ce petit accent de Zofingue qui ne trompe pas. Question culture publicitaire, la Romandie n'existe pas.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 541 17 avril 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

541

RÉPONSE

Les canards sauvages

Gil Stauffer s'exprime régulièrement dans ces colonnes, en toute liberté; on le sait et on l'apprécie. Ses chroniques ne font pas l'unanimité; c'est encore un bien. Ici, la réaction de notre ami et collaborateur de longue date Jean-Pierre Ghelfi après la parution du «point de vue» intitulé «La démocratie de la Mercedes noire». (Réd.).

Dans ses livres «points de vue» de DP (n° 539), Gil Stauffer dit son mécontentement à l'égard des socialistes neuchâtelois coupables à ses yeux,

- 1) d'avoir élaboré un projet de loi cantonale sur l'énergie,
- 2) d'avoir commencé d'en délibérer en congrès,
- 3) d'avoir voté à la majorité une motion d'ordre pour renvoyer la discussion au groupe des députés car les débats s'enlisaient (un quart

d'heure d'échanges oratoires pour savoir s'il faut écrire «entre autres» ou «notamment»...), 4) d'avoir soutenu cette motion d'ordre présentée par un prétendu pète-sec qui devait être élu quatre jours plus tard juge fédéral au Tribunal des assurances, et que le Conseil d'Etat était venu quérir dans la très officielle et unique voiture de la République pour convoyer l'élu dans la Ville fédérale,

et 5) que seuls trois députés se sont déplacés un vendredi soir pour poursuivre l'examen d'un projet qui avait été discuté déjà une dizaine de fois en commission interne du «PS-projet», qui est en concurrence avec un autre texte du Conseil d'Etat, qui seront ensemble renvoyés en commission du Grand Conseil.

On n'applaudira ni l'héroïsme du congrès, ni celui des députés. Mais la politique, même énergétique, ne suppose pas nécessairement l'héroïsme permanent.

* * *

L'ironie, qui est une arme aussi puissante qu'écologique, donc chère à Gil Stauffer, nécessite un gé'érateur de bonne foi.

L'amalgame de la motion d'ordre, du pète-sec barbichu qui deviendra juge fédéral, de la Mercedes officielle, du billet de train que le juge fédéral pète-sec et barbichu n'a pas les moyens de se payer, d'un congrès prêt à parler d'énergie, mais pas à peaufiner des formulations qui seront de toute façon revues, de députés qui savent qu'ils reparleront encore de ce dont ils ont déjà souvent parlé... tout cela n'éclate pas d'une bonne foi parfaitement immaculée.

* * *

D'autant moins que, cinq jours après le congrès du PS neuchâtelois, un nouveau venu, le «Rassemblement écologie et liberté» envoie une «lettre ouverte aux membres du Grand Conseil ou, en d'autres termes, Adresse publique d'électeurs à leurs très chers, très humbles et très dévoués représentants et serviteurs».

Objet de la missive: le projet de loi cantonale sur l'énergie dont «nous avons parcouru les coins et les recoins» et à propos duquel nous estimons «avoir quelques lumières et propositions à faire valoir». D'où proposition de ren-

MIGROS-COOP

Le charme discret de la deuxième place

En 1967, la Migros dépassait la Coop, puis accroissait son avance d'année en année; rien ne semblait pouvoir venir compenser l'écart qui se creusait inéluctablement. Leadership imprenable de Pierre Arnold et son équipe. Or voilà que faisant de nécessité vertu, Coop découvre le charme discret de la deuxième place. Doux sentiment de convalescence après le grand traumatisme de 1967/68 et les années de restructuration et de révisions internes, qui auraient été insupportablement déchirantes

pour des tenants plus fidèles de la doctrine de Rochdale.

Emmené par des hommes d'appareil épris de rationalisation et jusqu'ici paralysés par le serpent M, le groupe Coop a perdu ses complexes. Et fait apparaître des chiffres qui témoignent — enfin — d'une gestion plus stricte et viennent récompenser les efforts de concentration des moyens.

Dans le même temps, la Migros tente de s'imposer une autolimitation de son taux de croissance; par ce coup de frein, auquel leur dynamisme répugne, les managers de la Migros tentent de poser un paratonnerre censé détourner les foudres fédérales et autres orages anti-cartellaires.

Résultat de ce double mouvement d'accélération

d'un côté, de frein de l'autre: les «ratios», c'est-à-dire les chiffres-clés de la rentabilité des magasins, s'améliorent chez Coop tandis qu'ils continuent de se dégrader à la Migros:

Ch. d'affaires/m ² Surface de vente (Fr.):	1978	1979
Coop	7 800.—	8 000.—
Migros	13 200.—	12 800.—

Ch. d'affaires/employés du groupe (1000 fr.):	1978	1979
Coop	187.5	197.0
Migros	262.9	258.6

On le voit: Coop doit s'accrocher, si elle veut se

voilà en commission et organisation de «l'excellente pratique américaine des «hearings»». Sinon? Sinon, «nous vous tirerions les oreilles. Cordialement, évidemment.»

La lettre est signée par six personnes. Mais son auteur, Gil Stauffer, n'est curieusement pas du nombre.

Sur le devant de la scène, dans DP, pour ironiser sur les discussions du PS neuchâtelois. Dans l'arrière-salle pour prodiguer lumière et proposition. Sur le devant, à nouveau, mais à Cernier cette fois, et sur une liste socialiste, pour les élections communales. Sans parvenir finalement, ni devant ni derrière, à écrire un texte de loi sur l'énergie à propos duquel nous pourrions aussi, — sait-on jamais — être quelques-uns à avoir quelques angéliques remarques, de forme seulement, bien sûr, à faire valoir.

* * *

Les canards sauvages n'ont pas toujours le bon dieu qu'ils méritent.

Jean-Pierre Ghelfi

mesurer à l'aune du succès strictement commercial et se rapprocher de la «locomotive» du secteur. Fort bien, mais le mouvement de redressement amorcé par Coop ne doit pas l'inciter à forcer sa nature, son passé, sa philosophie, bref tout ce qui la rend unique en Suisse.

Il serait tout de même trop dérisoire de réussir son expansion à l'heure où la croissance de l'entreprise aussi (sous ses différentes formes: acquisitions, diversification, etc.), est remise en cause.

Signe inquiétant: pour l'heure Coop n'en a cure, et rachète sans broncher Radio-TV Steiner à ITT. Le directeur général Robert Kohler l'a bien dit: à Bâle, on ne redoute ni printemps, ni renouveau à la zurichoise. Voire.

LE VALAIS ET SES BARRAGES

Tseuzier: les experts au pied du mur

Vous allez probablement assister ces prochains temps à une toute belle bagarre d'experts à propos de ce barrage un peu effrité qu'on n'ose plus utiliser. Il paraît que plus de 500 millions sont en jeu.

Diable! 500 millions, ça donne à réfléchir. Les propriétaires du barrage réclament cette somme à l'Etat du Valais, accusé d'avoir fait percer une galerie d'exploration pour le tunnel du Rawyl, galerie jugée responsable des mésaventures du barrage.

Décidément, le Valais joue de malchance avec ses tunnels: comme si on n'avait pas déjà assez parlé de la Furka... On peut donc supposer qu'il va se défendre, l'Etat du Valais: on se bouge parfois pour des sommes moins considérables. Les partisans du tunnel du Rawyl n'attendent pas, eux, et brandissent déjà un ancien rapport faisant état de quelques pépins dès les premières années de l'utilisation du barrage.

J'avoue ne pas connaître grand-chose à la géologie du coin, mais le simple bon sens me dit qu'il ne doit pas être très difficile d'inventorier les diverses possibilités.

OU BIEN, OU BIEN...

Ou bien le barrage est en massepain, ou bien il est solidement construit et c'est son assise qui cède. Ecartons tout de suite la première possibilité tellement il est impensable que des entrepreneurs honnêtes et conscients de leurs responsabilités construisent à la va-vite un tel ouvrage. Retenons donc que c'est l'assise qui cède. Où

bien elle était de mauvaise qualité au départ, ou bien sa qualité s'est modifiée avec le temps. Dans la première hypothèse, l'expertise géologique qui a précédé la construction aurait dû aboutir à une estimation de cette mauvaise qualité. A moins que le géologue n'ait été un ignare.

Dans la deuxième hypothèse, les modifications apparues avec le temps peuvent être dues soit à un phénomène naturel, soit à une cause artificielle.

Un phénomène naturel serait, par exemple, la présence d'une cassure active. Les géologues auraient dû l'observer et pronostiquer son influence. La cause artificielle, c'est, évidemment, la galerie d'exploration du Rawyl; elle est accusée d'avoir modifié le régime des eaux souterraines et, par conséquent, toute la statique du versant. Là encore, les géologues auraient dû prévoir la chose.

LES ALÉAS DES PRÉVISIONS

De la confrontation des experts, la vérité sortira peut-être (toute nue du lac vide?). Mais on peut d'ores et déjà continuer, dans ce domaine, l'inventaire des hypothèses: ou bien la géologie n'est pas une science capable de tels pronostics, ou bien elle l'est. Dans le deuxième cas, tous les géologues qui ont tourné autour de ce problème sont des incompetents. Or il s'agit de quelques-uns de nos plus prestigieux professeurs...

A propos, c'est bien à la géologie et aux géologues qu'on demande des prévisions valables à des milliers de mètres de profondeur et pour des centaines de milliers d'années afin d'assurer l'isolement des déchets nucléaires. Et voilà que des sommités se trompent à 500 mètres de profondeur et en 25 ans! Moi, je me méfierais de ces lascars.

Marcel Burri

La peur du licenciement, début de la sagesse

A n'en pas douter, le système de protection des travailleurs contre les licenciements est l'une des pierres de touche essentielle du climat social qui règne dans notre pays depuis le début des nouvelles tensions sur le marché de l'emploi. Lors des dernières campagnes électorales pour le renouvellement des Chambres fédérales, on a pu constater bien sûr qu'agiter le spectre du chômage ne faisait plus recette dans les discours de cantines: il est vrai que la situation des chômeurs ne suscite guère d'élan de solidarité ou de mobilisations importantes parmi les salariés, à quelques exceptions près. Mais il faut admettre aussi que cette indifférence massive ne traduit pas toute la réalité. En fait, la diminution du nombre des postes de travail — 340 000 emplois supprimés en Suisse depuis 1974, faut-il le rappeler? — a engendré une crispation générale sur les privilèges acquis, dans les entreprises et ailleurs, une peur de perdre son emploi qui explique en grande partie la passivité générale devant l'infortune d'une minorité de la population salariée. D'où, par exemple, une désillusion des syndicats les plus combattifs qui — à quelque chose malheur est bon... — auraient pu espérer que la «crise» attise la combativité.

Le phénomène de résignation s'est certainement révélé d'autant plus grave que la Suisse compte parmi les pays (comparables) les moins avancés au chapitre des dispositions en vigueur, conventions collectives et lois considérées dans le détail, quant à la protection contre les licenciements¹. Parmi les lacunes les plus criantes — et sans entrer immédiatement dans davantage de détails — cette «protection» qui reste pratiquement indifférenciée, qu'il s'agisse d'un licenciement individuel ou d'un licenciement pour motif économique, cette absence de collaboration codée entre organisations professionnelles en cas de restructurations économiques

entraînant une diminution du nombre d'emplois, ce droit de licencier qui reste absolu tant que l'employeur n'a pas l'obligation d'indiquer les motifs du licenciement, et ce ne sont que trois points parmi d'autres.

Bref, du côté des organisations de travailleurs, ainsi en témoignent du reste des prises de position récentes à la fois de l'Union syndicale suisse et des syndicats chrétiens², on a réalisé que tirer une des leçons essentielles des années qui viennent de s'écouler c'est tout mettre en œuvre pour renforcer les moyens de défense des salariés dans ce domaine crucial. Et on sait que ces réformes sont d'autant plus urgentes que, notamment sous les auspices de l'informatisation, les grandes mutations dans l'emploi sont maintenant en point de mire.

Première question. Quelles sont les chances de succès d'une telle action, en l'état actuel des forces,

notamment sur le plan parlementaire? Nous avons sous la main un point de repère intéressant. En décembre 1976, aboutissement d'un travail de réflexion en profondeur dans les rangs des syndicats chrétiens, c'est le dépôt d'une motion Jelmini au Conseil national.

UN TEST

Examinons l'affaire de plus près! Et tout d'abord le texte même proposé:

Le Conseil fédéral est invité à présenter par voie d'urgence un arrêté visant à:

1. *obliger les entreprises à obtenir l'accord d'une autorité avant de procéder à des licenciements collectifs unilatéraux et lui donner la compétence d'ordonner une expertise économique de l'entreprise;*
2. *empêcher les licenciements individuels abusifs; est notamment abusif:*

SOCIÉTÉ

Des profiteurs en puissance

Nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage: du côté patronal, on consent à entrer en matière, on envisage d'engager une discussion. C'est dire qu'il ne faut pas s'attendre à des progrès extraordinaires dans ce domaine, et en tout cas pas dans l'immédiat. Fondamentalement du reste, le Vorort campe sur ses positions: le chômeur est un individu à n'approcher qu'avec la plus extrême méfiance, un profiteur en puissance, en quelque sorte.

LE DÉSIR D'UN EMPLOI

Ecoutez certaines des réserves que formule le Vorort à l'intention du Département de l'économie publique au sujet, précisément, de la révision de la loi sur le chômage. Avant tout, note l'organisme

patronal, il faudra veiller à ce que ne faiblisse pas chez le chômeur «le désir de chercher un nouvel emploi» (bulletin de la Sdes, 14/1980); dans chaque cas, il faudra bien sûr examiner les conditions dont dépend le droit à l'indemnité, et ce dans le cadre de l'organisation d'un «contrôle» des chômeurs; davantage même: on s'efforcera d'empêcher que les mesures préventives proposées, dont le but est comme on sait de renforcer la mobilité des travailleurs et leur aptitude au placement, ne soient pas dénaturées, et qu'elles ne se muent en allocations d'«éducation permanente» (sic).

SUR L'AUTEL DE LA RESTRUCTURATION

On en rirait (jaune), si n'était en jeu l'existence de milliers de personnes et si, côté profiteurs, la «crise» n'était pas venue à point nommé dans certaines entreprises, voire dans certaines branches industrielles entières, pour faciliter des opérations de restructuration et reporter sur la collectivité les

- a) le licenciement à titre individuel pour détourner les règles sur le licenciement collectif,
 - b) le licenciement d'un travailleur pour qui le congé aurait une dureté particulière, par exemple en raison de son âge, d'une invalidité ou d'une famille nombreuse,
 - c) le licenciement en raison de l'appartenance ou de l'activité syndicales de l'employé;
3. prolonger la durée du contrat de travail d'une année au plus lorsque la résiliation a des conséquences pénibles pour le travailleur ou sa famille.

Le motionnaire proposait donc, en substance, dans le cas de licenciements collectifs, de dépasser les accords entre partenaires sociaux pour trouver une manière d'intervention d'un expert compétent pour juger de la décision envisagée par la direction de l'entreprise (cas, par exemple, de fermetures d'entreprises dépendant d'organisations multinationales, cas de succursales «sacrifiées» en prio-

rité, etc.). Au chapitre des licenciements «abusifs» le motionnaire tentait de rejoindre certaines dispositions essentielles en vigueur outre-Rhin, demandant que la résiliation ordinaire d'un contrat de travail ne soit désormais possible que si elle est justifiée par des raisons objectives tenant à l'exploitation de l'entreprise et si elle respecte par ailleurs les principes de proportionnalité et d'égalité (indications claires, sous lettres a, b et c, de cas où le licenciement est abusif).

L'ATTEINTE AUX GRANDS PRINCIPES

C'est la première partie de la motion Jelmini qui allait donner matière au développement des arguments les plus significatifs de la part du Conseil fédéral. Sur le plan des principes, l'exécutif central mettait l'accent sur la «menace» que représentait la motion pour la garantie constitutionnelle de la *liberté du commerce et de l'industrie*: «(...) Celle-

ci comprend en effet non seulement la liberté d'entreprendre une activité économique, mais aussi celle d'en déterminer l'ampleur et d'y mettre fin.» Il alertait également les parlementaires sur les atteintes portées par le texte qui leur était soumis à la *liberté contractuelle*; nous citons encore: «(...) La motion tend à priver l'employeur de la liberté de mettre un terme aux rapports de travail; au cas où l'autorité ne donnerait pas son accord, il serait contraint de maintenir ces rapports pendant longtemps encore et éventuellement pour de nombreux travailleurs; cette atteinte à la liberté contractuelle serait d'une ampleur sans précédent; de plus, l'intervention obligatoire de l'administration publique serait fondamentalement contraire à notre droit des contrats et au système des relations entre partenaires sociaux.»

Refus formel d'entrer en matière sur le plan des

SUITE ET FIN AU VERSO

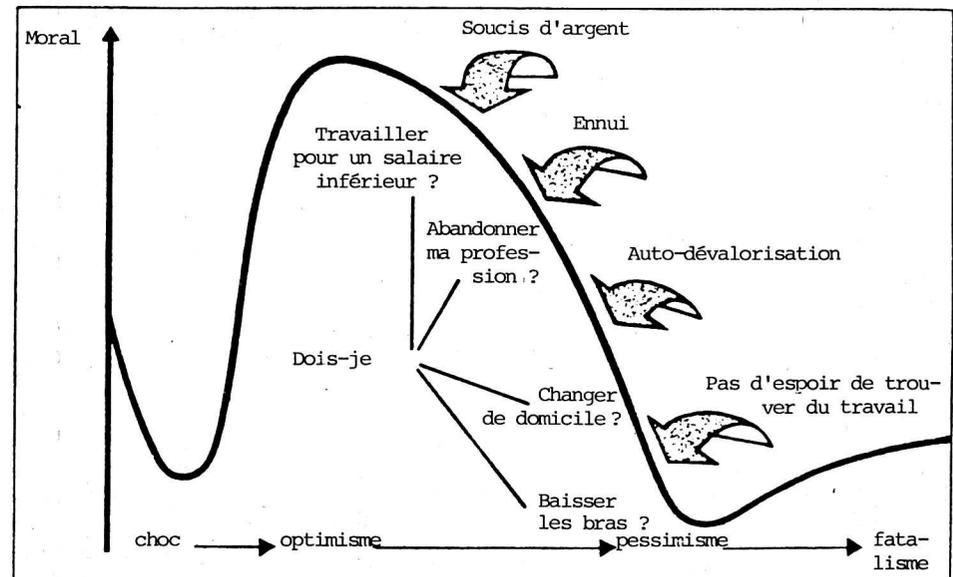
charges occasionnées par des milliers de travailleurs mis à pied.

Pour revenir à la condition du chômeur, ci-dessous un graphique¹ qui la cerne peut-être avec plus de précision que les anathèmes du Vorort; il a paru, chose curieuse, dans un volume édité dernièrement par l'Ofiamt, intitulé «Politique concernant le marché du travail en Suisse: caractéristiques et problèmes»², un volume qui n'ouvre pas beaucoup de portes (en particulier au chapitre de la main-d'œuvre étrangère) mais qui a au moins le mérite, en quelque deux cents pages, de répertorier clairement la politique suivie par la Suisse en la matière. A vous de juger.

1) Ce graphique est tiré, selon les précisions de l'Ofiamt, d'une étude publiée à Nüremberg en 1978 (p. 209), «Ueberlegungen II zu einer vorausschauenden Arbeitsmarktpolitik», Bundesanstalt für Arbeit.

2) A commander à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

CHÔMAGE ET EXPÉRIENCE HUMAINE: LES HAUTS ET LES BAS



La peur du licenciement, début de la sagesse

principes donc, mais refus également d'envisager de modifier le «statu quo» par prudence et respect de l'ordre établi. Voyez l'argumentation, qui résume tout un climat: «(...) Pour de larges secteurs de notre économie, il faut d'ailleurs s'attendre à ce que les problèmes structurels provoquent à l'avenir — quelle que soit la conjoncture actuelle — des déplacements de main-d'œuvre et donc des licenciements; mais il est à prévoir que ceux-ci seront le plus souvent commandés par d'inévitables adaptations structurelles, auxquelles l'autorité ne pourrait de toute manière pas s'opposer; même dans les cas les moins évidents, elle devrait faire preuve de la plus grande retenue, soit sous peine d'imposer le maintien de structures dépassées ou du moins d'en être accusée.»

Voilà qui laisse présager des débats animés sous la Coupole sur les conséquences de la prochaine révolution industrielle... si on en parle!

L'argumentation du Conseil fédéral convainquait en tout cas les députés qui repoussaient la motion le 18 janvier 1978 par 55 voix contre 51...

(à suivre)

¹ Voir notamment la brochure éditée par la Communauté genevoise d'action syndicale (Perron 10, 1204 Genève): «Le droit du licenciement dans plusieurs pays», par l'Association des juristes progressistes de Genève.

² Depuis longtemps attentifs à ce problème comme on pourra le suivre dans la remarquable brochure — effort impressionnant à la fois de vulgarisation et de précision — que la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux et la Confédération romande du travail viennent de publier: «Protéger les travailleurs contre les licenciements» (n° 37, mars 1980, disponible notamment au secrétariat de la CRT, Chaudronniers 16, 1211 Genève 3).

Le petit cercle d'élus de la communication

Il faudra faire un jour le compte, pour l'édification de la postérité, des services de presse, des bulletins d'information, des productions d'officines de relations publiques et autres «communiqués destinés à la publication», produits régulièrement dans notre pays, semaine après semaine, ou plus modestement mois après mois, par des organisations, associations, groupements, mouvements, avides de trouver l'oreille du grand public, et s'adressant bien sûr pour cela aux haut-parleurs traditionnels que sont les journaux.

Un déferlement de papiers, plus ou moins péremptaires, plus ou moins aguicheurs, de plus en plus brefs à mesure que la «place» semble se raréfier dans les organes de presse visés. En tout cas, un immense ruban de prises de position «autorisées», dont il faut bien admettre que la plupart restent définitivement inconnues de l'opinion, réservées en fin de compte aux rares convaincus qui en ont connaissance par des filières plus ou moins militantes, l'actualité immédiate ou une certaine vogue des sujets abordés propulsant une infime minorité d'entre elles à la surface des publications à fort tirage.

Face à une telle prolifération, rien de plus évident que l'information est d'abord un tri, et que ce tri est la manifestation criante d'une opinion. Si, à travers la presse dite d'information, ces «tris» rédactionnels se recourent souvent, c'est que la hiérarchie des «demandeurs» de lignes est somme toute assez rigide.

Voyez par exemple, ces jours-ci, la Fédération suisse des consommateurs tenter une nouvelle fois sa chance — et encore est-elle grande, eu égard à la popularité des thèmes relatifs à la consommation — de se faire entendre grâce à ses «Informations» (n° 3/80). Trois points de vue, au menu de la FSC, les voici résumés pour donner une idée du contenu (ici, spécialement stimulant) d'une de ces innom-

brables bouteilles à la mer de la communication: 1. La FSC note que la preuve du besoin n'est pas apportée dans le cas de la centrale de Graben. Sa réflexion: elle refuse la substitution forcée du mazout par un chauffage électrique; elle estime que les réserves auxquelles tend l'économie électrique sont surdimensionnées; et enfin, un constat qui méritera d'être approfondi: elle soutient que les pronostics n'ont pas assez tenu compte des répercussions de la hausse du prix de l'électricité et des futures lois cantonales sur les économies d'énergie.

2. La FSC plaide pour une adoption rapide de la loi sur les crédits à la consommation. Et de balancer une adresse à une banque de petits crédits, filiale de l'Union de Banques Suisses, qui conseille à ses clients potentiels de demander un petit crédit plutôt que de puiser dans leurs carnets d'épargne. Le calcul et la conclusion de l'organisation faitière de consommateurs:

Un petit crédit de 5000 francs nous coûte 13,5 pour cent ou 675 francs par an.

Une somme de 5000 francs sur notre carnet d'épargne nous rapporte 2 1/2 pour cent d'intérêt ou 125 francs en douze mois.

Le bulletin d'information hebdomadaire publié par l'Office d'électricité de la Suisse romande, OFEL, informe, comme de juste. Dans une dernière livraison (n° 268), les rédacteurs donnent la parole à un physicien français, un certain P. Latarget, qui aurait commis des travaux sur «les risques sanitaires des différentes énergies». Après la publication des documents de ce savant, nul doute que l'OFEL mette la clef sur la corniche et se consacre à d'autres tâches d'intérêt public plus urgentes que la vulgarisation d'informations relatives à l'énergie. Car c'est en un seul petit tableau que ledit Latarget, heureusement révélé au public suisse romand par l'OFEL, remet les choses en place, donnant au débat sur le nucléaire sa véritable dimension, celle de fantasmes collectifs nuisibles et sans fondements. Voici donc, comme nous les avons lus, les chiffres qui «permettent d'illustrer la distorsion

Grâce au petit crédit, nos économies se seraient donc réduites de 550 francs et votre profit aurait augmenté d'autant. Êtes-vous aussi d'avis que votre publicité est mensongère? Prenez-vous les consommateurs pour des idiots?

3. La FSC fustige l'industrie des aérosols qui n'aurait que ce qu'elle mérite en cas d'interdiction pure et simple des gaz propulseurs dangereux (interpellation du WWF). Et de noter les détails suivants:

Depuis plus d'une année déjà, la FSC connaît un système de spray où le gaz propulseur est remplacé par de l'air. Cette bombe est livrée avec une pompe à main très facile à manier. Elle permet à l'utilisateur d'obtenir lui-même la pression nécessaire en pompant de temps en temps. Le produit existe même depuis peu comme bombe de remplissage. Il est devenu ainsi plus propice à l'environnement et meilleur marché. Malgré des avantages évidents, aucune entreprise suisse de remplissage n'a pu se décider à utiliser cette bombe et à la lancer sur le marché. On préfère continuer de vendre des gaz propulseurs et investir de l'argent dans la recherche pour prouver que les hydrocarbures fluorés ne sont pas si dangereux.

entre la perception des risques par le public et leur importance statistique réelle (nombre de morts causées en France par diverses activités)»:

- Tabac: 70 000
- Alcool: 50 000
- Accidents de la circulation (dont moto: 3000): 14 000
- Accidents du travail et maladies professionnelles: 2500
- Grippe: 2500
- Intoxication par médicaments: 500
- Tétanos: 200
- Stupéfiants (overdose-narcotiques), environ: 100
- Nucléaire en l'an 2000 (théoriquement): 2.

Soyons donc sérieux; et avec l'OFEL, parlons donc plutôt du tétanos que de l'énergie nucléaire!

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

70 Luzern- und Zürich-Arth-Goldau-Chiasso (Bilan)

	(H)	(A)	(B)	(H)	(C)	(D)	(E)
Basel SBB 60	ab	16 57	16 57		52		
Olten 60	"	17 29	17 29		24		
Luzern 60	an	18 09	18 09		04		
SBB II - FFS II, Luzern						1580	
Luzern 58	ab	19 12	19 12		19 19		
Meggen	"	19 26	19 26		19 32		
Merlischachen	"	19 33	19 33		19 39		
Küssnacht am Rigi	"	19 43	19 43		19 43		
Immensee 84	"	19 43	19 43		19 43		
Arth-Goldau 84	an	19 43	19 43		19 51		
Zürich HB 81, 100, 105	ab	18 09	18 09		18 20		19 30
Zug 81	ab	18 08	18 08		18 55		19 56
Arth-Goldau 81	an	18 25	18 25		19 12		20 10
Arth-Goldau	ab	18 27	18 50	19 15	19 34	19 56	20 12
Steinen	"	18 32	18 53	19 21	19 40	20 03	20 12
Schwyz	"			19 25	19 44	20 07	
Brunnen	"			19 29	19 48	20 11	
Brunnen	"			19 34	19 53	20 16	
Sisikon	"			19 40	20 00	20 21	
Sisikon	"			19 44	20 04	20 25	
Sisikon	"			19 49	20 09	20 30	
Sisikon	"			19 27	19 46	20 07	
Sisikon	"			19 32	19 51	20 12	
Sisikon	"			19 36	19 55	20 16	
Sisikon	"			19 41	20 00	20 21	
Sisikon	"			19 50	20 09	20 30	
Sisikon	"			19 58	20 17	20 38	
Sisikon	"			20 08	20 27	20 48	
Sisikon	"			20 09	20 28	20 49	
Sisikon	"			20 14	20 33	20 54	
Sisikon	"			20 14	20 33	20 54	
Sisikon	"			20 29	20 48	21 09	
Sisikon	"						21 12
Sisikon	"						21 19
Sisikon	"						21 24
Sisikon	"						21 32
Sisikon	"						21 38
Sisikon	"						21 47
Sisikon	"						21 51
Sisikon	"						21 54
Sisikon	"						22 09
Sisikon	"						22 14
Sisikon	"						22 19
Sisikon	"						22 23
Sisikon	"						22 27
Sisikon	"						22 31
Sisikon	"						22 35
Sisikon	"						22 39
Sisikon	"						22 43
Sisikon	"						22 47
Sisikon	"						22 51
Sisikon	"						22 55
Sisikon	"						23 00
Sisikon	"						23 04
Sisikon	"						23 08
Sisikon	"						23 12
Sisikon	"						23 16
Sisikon	"						23 20
Sisikon	"						23 24
Sisikon	"						23 28
Sisikon	"						23 32
Sisikon	"						23 36
Sisikon	"						23 40
Sisikon	"						23 44
Sisikon	"						23 48
Sisikon	"						23 52
Sisikon	"						23 56
Sisikon	"						24 00
Sisikon	"						24 04
Sisikon	"						24 08
Sisikon	"						24 12
Sisikon	"						24 16
Sisikon	"						24 20
Sisikon	"						24 24
Sisikon	"						24 28
Sisikon	"						24 32
Sisikon	"						24 36
Sisikon	"						24 40
Sisikon	"						24 44
Sisikon	"						24 48
Sisikon	"						24 52
Sisikon	"						24 56
Sisikon	"						25 00
Sisikon	"						25 04
Sisikon	"						25 08
Sisikon	"						25 12
Sisikon	"						25 16
Sisikon	"						25 20
Sisikon	"						25 24
Sisikon	"						25 28
Sisikon	"						25 32
Sisikon	"						25 36
Sisikon	"						25 40
Sisikon	"						25 44
Sisikon	"						25 48
Sisikon	"						25 52
Sisikon	"						25 56
Sisikon	"						26 00
Sisikon	"						26 04
Sisikon	"						26 08
Sisikon	"						26 12
Sisikon	"						26 16
Sisikon	"						26 20
Sisikon	"						26 24
Sisikon	"						26 28
Sisikon	"						26 32
Sisikon	"						26 36
Sisikon	"						26 40
Sisikon	"						26 44
Sisikon	"						26 48
Sisikon	"						26 52
Sisikon	"						26 56
Sisikon	"						27 00
Sisikon	"						27 04
Sisikon	"						27 08
Sisikon	"						27 12
Sisikon	"						27 16
Sisikon	"						27 20
Sisikon	"						27 24
Sisikon	"						27 28
Sisikon	"						27 32
Sisikon	"						27 36
Sisikon	"						27 40
Sisikon	"						27 44
Sisikon	"						27 48
Sisikon	"						27 52
Sisikon	"						27 56
Sisikon	"						28 00
Sisikon	"						28 04
Sisikon	"						28 08
Sisikon	"						28 12
Sisikon	"						28 16
Sisikon	"						28 20
Sisikon	"						28 24
Sisikon	"						28 28
Sisikon	"						28 32
Sisikon	"						28 36
Sisikon	"						28 40
Sisikon	"						28 44
Sisikon	"						28 48
Sisikon	"						28 52
Sisikon	"						28 56
Sisikon	"						29 00
Sisikon	"						29 04
Sisikon	"						29 08
Sisikon	"						29 12
Sisikon	"						29 16
Sisikon	"						29 20
Sisikon	"						29 24
Sisikon	"						29 28
Sisikon	"						29 32
Sisikon	"						29 36
Sisikon	"						29 40
Sisikon	"						29 44
Sisikon	"						29 48
Sisikon	"						29 52
Sisikon	"						29 56
Sisikon	"						30 00
Sisikon	"						30 04
Sisikon	"						30 08
Sisikon	"						30 12
Sisikon	"						30 16
Sisikon	"						30 20
Sisikon	"						30 24
Sisikon	"						30 28
Sisikon	"						30 32
Sisikon	"						30 36
Sisikon	"						30 40
Sisikon	"						30 44
Sisikon	"						30 48
Sisikon	"						30 52
Sisikon	"						30 56
Sisikon	"						31 00
Sisikon	"						31 04
Sisikon	"						31 08
Sisikon	"						31 12
Sisikon	"						31 16
Sisikon	"						31 20
Sisikon	"						31 24
Sisikon	"						31 28
Sisikon	"						31 32
Sisikon	"						31 36
Sisikon	"						31 40
Sisikon	"						31 44
Sisikon	"						31 48
Sisikon	"						31 52
Sisikon	"						31 56
Sisikon	"						32 00
Sisikon	"						32 04
Sisikon	"						32 08
Sisikon	"						32 12
Sisikon	"						32 16
Sisikon	"						

L'îlot américain de William Penn

«Ne demandez point quelle place enfin des classes privilégiées doivent occuper dans l'ordre social: c'est demander quelle place on veut assigner dans le corps d'un malade à l'humeur maligne qui le mine et le tourmente. Il faut la *neutraliser*, il faut rétablir la santé et le jeu de tous les organes, assez bien pour qu'il ne se forme plus de ces combinaisons morbifiques, propres à vicier les principes les plus essentiels de la vitalité. Mais on vous dit que vous n'êtes pas encore capables de supporter la santé; et vous écoutez cet aphorisme de la sagesse (...) comme les peuples orientaux reçoivent les consolations du fatalisme. Restez donc malades!»

De qui, ces lignes... vigoureuses? De Jean Ziegler, dans son dernier livre *Retournez les fusils!* (Manuel de sociologie d'opposition)?

Non pas! Je vous en laisse chercher le très célèbre auteur jusqu'au prochain DP!

A propos de *Retournez les fusils!*, parvenu à la page 52, je lis ceci, qui donne à réfléchir:

«Dart et d'autres auteurs de la même école (*l'école anglo-saxonne d'anthropologie*) sont frappés à juste titre par une situation conflictuelle quasi permanente qui afflige l'ensemble des groupes humains connus. Mis à part sa projection utopique, l'homme n'a pas — malgré une histoire de plus d'un million d'années — réussi à se réconcilier avec lui-même et avec son semblable. Autrement dit: nulle part sur la planète, et à aucun moment de l'histoire, un groupe humain n'a encore réussi à édifier une société de paix. Le conflit paraît être la vérité permanente — et probablement la plus profonde — du groupe humain.»

De cette constatation hélas presque irrécusable, des chrétiens tireront probablement un argument en faveur de la thèse du péché originel... Je ne crois

pas m'avancer beaucoup en admettant que telle n'est sans doute pas la conclusion de Ziegler!

Reste cette constatation d'une situation conflictuelle quasi permanente... Hélas presque irrécusable: tout au plus pourrait objecter la communauté quaker fondée par William Penn en Pennsylvanie vers la fin du XVII^e siècle, qui réussit à vivre en paix avec les Indiens indigènes (voir à ce propos le beau livre de Louis et Hélène Monastier, avec une étude d'Edmond Privat, paru en 1944 aux éditions *Labor et Fides*) pendant une vingtaine d'années... Et peut-être la Suisse, où Bernois et Jurassiens se contentent de se matraquer, sans que jusqu'à présent on ait eu à déplorer de morts d'hommes?

A SUIVRE

Le vin est tiré, il faut le boire! La hausse des tarifs des CFF, il faudra bien la vendre! Et les CFF de se lancer sans rechigner devant la dépense, dans les grandes manœuvres indispensables... Les voilà aujourd'hui en quête, par voie d'annonces, d'un «directeur du marketing». C'est en effet le fin moment! Avez-vous lu le texte en question, paru dans la plupart des quotidiens romands? Jugez du «progrès»: «Plusieurs services et divisions utilisent actuellement déjà avec succès des méthodes de marketing modernes, orientées vers le client et le marché; les CFF tiennent cependant à poursuivre leurs efforts en institutionnalisant et en renforçant leurs structures dans ce domaine, afin que le nouvel organe de marketing puisse donner des impulsions systématiques et novatrices sous forme de conceptions à long terme; parallèlement, il s'agit d'engager, avec le soutien de la direction générale, tous les services à considérer leur activité sous l'angle d'un marketing global.»

* * *

Vogue du «retour à la terre»... Qui se souvient de l'Association de la renaissance rurale «Les Gref-fons», fondée au Mouret (FR) en 1934? Elle grou-

Cette incapacité à fonder une «société de paix» — aussi bien à l'Est qu'à l'Occident — n'en est pas moins troublante. Il me semble qu'elle conduit à penser que Vercors a raison quand il dit que l'homme, pour être homme, doit aller contre sa nature et contre la nature (cf. *Les animaux dénaturés* et *Plus ou moins homme*). Que Rousseau a tort lorsqu'il suppose l'homme «bon» naturellement et corrompu par la société — tort contre Voltaire, qui verrait plutôt un homme «méchant» naturellement, mais amélioré par la société... Qu'en pense Ziegler? Je vais achever la lecture de son livre, qui paraît passionnant.

J.C.

paît des paysans, des artisans, des ouvriers et des personnes «dévouées à la population rurale, qui admettent la religion chrétienne comme fondement et la règle pratique de la vie individuelle et sociale». Parmi les moyens envisagés pour promouvoir la renaissance morale, économique et sociale de la population rurale, les Greffons voulaient rendre l'exploitation plus indépendante et plus résistante, veiller à ce que les transactions immobilières et autres se fassent conformément aux véritables intérêts des particuliers et de la communauté rurale, développer les métiers au village, le travail à domicile et le commerce local, favoriser l'approvisionnement de la ferme et du ménage par les produits du domaine et d'autre part assurer sa position sur le marché, notamment par une production de qualité. A chaque époque, ses Verts...

* * *

Les adversaires des adversaires des centrales atomiques s'organisent et font parler d'eux. Leur groupement suisse, dont le siège est à Zurich, fait partie d'un mouvement européen qui compte des membres dans une dizaine de pays. Seul un des groupes bernois annonce ouvertement la couleur, alors que la plupart des autres se contentent de se déclarer «pour une politique raisonnable de l'énergie», ce qui permet les interprétations les plus variées.